

**Comité de l'Assemblée pour la doctrine biblique et le gouvernement
de l'Église de Dieu de la Prophétie
Rapport à la 100^{ème} Assemblée internationale
Du 18 au 22 juillet 2018**

Introduction

Je rends grâce à mon Dieu de tout le souvenir que je garde de vous, ne cessant, dans toutes mes prières pour vous tous, de manifester ma joie au sujet de la part que vous prenez à l'Évangile, depuis le premier jour jusqu'à maintenant. Je suis persuadé que celui qui a commencé en vous cette bonne œuvre la rendra parfaite pour le jour de Jésus Christ (Philippiens 1:3-6)

Nous, Comité de la doctrine biblique et du gouvernement de l'Église de Dieu de la Prophétie, répétons les paroles de Paul à l'église des Philippiens à vous, délégués de cette centième Assemblée internationale. C'est en effet notre joie de nous souvenir de vous, frères et sœurs de l'Église de Dieu de la Prophétie à travers le monde dans nos prières. C'est notre joie de servir en partenariat avec vous pour le bien de l'évangile de notre Seigneur Jésus-Christ. Nous savons que lui qui a débuté en nous cette bonne œuvre la rendra parfaite pour le jour de Jésus-Christ.

Depuis le début de l'histoire de notre église, nous nous sommes engagés à l'étude des Saintes Écritures. Le dernier paragraphe des procès-verbaux de notre première Assemblée en 1906 déclare:

Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous, étant réunis ensemble dans un même accord et avec l'Esprit de Christ au milieu de nous, et après beaucoup de prière, discussion, de méditation de la Parole et de conseil, de recommander ces choses nécessaires afin qu'elles soient ratifiées et observées par toutes les églises locales (*Procès-verbaux de l'Assemblée annuelle des églises d'est de Tennessee, du nord de Géorgie et l'est de la Caroline du nord, tenue du 26 au 27 janvier 1906 à Camp Creek, Caroline du nord, p. 10, version anglaise*).

Toute recommandation faite à cette Assemblée était précédée par une discussion appropriée et une fouille des Saintes Écritures dans le but de nous conformer au Nouveau Testament.

Aujourd'hui, nous célébrons notre 100^{ème} Assemblée internationale et nous avons le même engagement comme nos pères à nous consacrés à l'étude de la Parole de Dieu sous la direction

de l'Esprit Saint en nous servant des méthodes exégétiques et herméneutiques appropriées pour chercher et découvrir la vérité, marchant dans la lumière à notre connaissance et capacité.

C'est dans l'esprit de cet engagement et d'obéissance aux principes bibliques que nous offrons ce rapport sur les sujets suivants:

- Tout d'abord, nous sommes reconnaissants à Dieu et à cette église pour l'acceptation générale et l'usage de déclaration de foi présentée au cours de l'Assemblée internationale de 2016. C'est notre prière et intention que cette déclaration pourvoie une définition concise des principes de base de notre foi, une source pour encourager l'étude de la Bible, un guide pour la formation de disciples et une introduction de l'Église de Dieu de la Prophétie aux personnes de toutes les confessions de foi. Au cours de cette Assemblée internationale, en réponse à vos réactions et remarques, nous introduisons deux petites révisions et une déclaration au sujet du baptême d'eau. Cette révision complète notre déclaration de foi.
- Deuxièmement, une réponse aux questions soulevées par notre déclaration de foi à propos de l'alliance prise par les membres de notre église, laquelle pose problème dans certaines langues particulièrement le rôle de la Bible dans notre doctrine et pratique
- Troisièmement, la position et le rôle des diacres et diaconesses
- Quatrièmement, la question de la licence pour les pasteurs laïcs pour une autorité ministérielle provisoire et limitée
- Cinquièmement, une réaffirmation des dynamiques pour un gouvernement théocratique et hiérarchique
- Sixièmement, une étude biblique, théologique, historique et pratique de la pratique du lavement des pieds—une première dans une série de documents sur les sacrements de l'église

Nous offrons ce rapport à vous, leadership et membres de l'Église de Dieu de la Prophétie pour votre minutieuse considération par la prière et pour votre édification. Par-dessus tout, nous offrons ce rapport à notre Seigneur Jésus-Christ, la Source et le Chef de l'Église.

I. Déclaration de foi

Raison et recommandations pour les révisions de la déclaration de foi

Raison

Pour une clarification grammaticale et pour refléter la ponctuation dans le crédo classique du christianisme, nous recommandons l'insertion d'une virgule entre « Dieu » et « le Père » dans la déclaration au sujet de la personne de Dieu:

Lecture originelle au sujet de la personne de Dieu: Nous croyons en un seul Dieu le Père, créateur de la terre et du ciel et de toutes choses visibles et invisibles.

Nous recommandons la révision suivante: Nous croyons en un seul Dieu, le Père, créateur de la terre et du ciel et de toutes choses visibles et invisibles.

Raison

Puis Dieu dit: Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance... Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme (Genèse 1:26, 27).

Il a fait que tous les hommes, sortis d'un seul sang, habitassent sur toute la surface de la terre, ayant déterminé la durée des temps et les bornes de leur demeure; il a voulu qu'ils cherchassent le Seigneur, et qu'ils s'efforçassent de le trouver en tâtonnant, bien qu'il ne soit pas loin de chacun de nous (Actes 17 :26, 27).

Après cela, je regardai, et voici, il y avait une grande foule, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, et de toute langue. Ils se tenaient devant le trône et devant l'agneau, revêtus de robes blanches, et des palmes dans leurs mains.
10 Et ils criaient d'une voix forte, en disant: Le salut est à notre Dieu qui est assis sur le trône, et à l'agneau (Apocalypse 7: 9, 10).

Nous affirmons la vérité biblique selon laquelle tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu; que nous sommes tous des descendants des mêmes parents, Adam et Ève; et que nous appartenons tous à la race humaine, tandis que nous célébrons la diversité parmi nous.

Ainsi, nous recommandons les révisions suivantes à la déclaration de l'église:

Lecture originelle de la déclaration de l'Église: Nous croyons en une église sainte et universelle composée de tous les vrais chrétiens en Jésus-Christ, offrant de la communion fraternelle et appelant tous les hommes et femmes de toutes les races, nations, cultures et langues au service.

Nous recommandons la révision suivante: Nous croyons en une église sainte et universelle composée de tous les vrais chrétiens en Jésus-Christ, offrant de la communion fraternelle et appelant tous les hommes et femmes de tous les **peuples**, nations, cultures et langues au service.

Nous recommandons l'addition suivante à la déclaration sur le baptême d'eau qui fait partie de la commission de l'église:

Nous croyons en un seul baptême avec repentance pour la rémission et le pardon des péchés (cette déclaration sera déplacée à la fin de l'article 5, et sera reformulée comme suit: « Nous croyons en un seul baptême au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »)

Déclaration de foi de l'Église de Dieu de la Prophétie

Nous croyons en la Sainte Trinité—un seul Dieu, existant éternellement en trois personnes: Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Nous croyons en un seul Dieu, le Père, créateur de la terre et du ciel et de toutes choses visibles et invisibles.

Nous croyons en un seul Seigneur, Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, éternellement né du Père. Toutes choses ont été faites à travers lui et pour lui. Il est vrai Dieu et vrai homme. Il était conçu par la puissance du Saint-Esprit et est né de la vierge Marie. Il a souffert, est mort et enterré, et au troisième jour il est ressuscité des morts. Il est monté au ciel où il s'est assis à la droite du Père, et il reviendra pour juger les vivants et les morts. Son royaume n'aura pas de fin.

Nous croyons en l'Esprit Saint, le Seigneur et donneur de la vie qui provient éternellement du Père. Il est l'Enseignant, le Consolateur, l'Aide et le Donneur des dons spirituels. Par lui, les œuvres du salut et de la sanctification de Jésus-Christ sont appliquées à la vie des croyants chrétiens. Il est la présence toute puissante de Dieu dans la vie du chrétien et de l'église. Le Père a envoyé son Fils pour baptiser du Saint-Esprit. Le parler en d'autres langues et la manifestation des fruits de l'Esprit sont des signes d'être rempli de l'Esprit Saint.

Nous croyons que le salut est par la grâce à travers la foi en la mort sacrificielle de Jésus-Christ sur la croix; et qu'il est mort à notre place. Les péchés du chrétien sont pardonnés par l'effusion de son sang. Nous croyons que la guérison de la pensée, du corps, de l'âme et de l'esprit est disponible au chrétien par le sang de Jésus-Christ et la puissance du Saint-Esprit. Nous croyons en un seul baptême au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Nous croyons que la grâce de Dieu apporte le pardon et la réconciliation à ceux qui se repentent, aussi bien que la transformation dans la sainteté leur accordant le pouvoir de vivre une vie semblable à Christ. La sanctification est l'œuvre définitive de la grâce et le processus de changement de toute une vie chez le chrétien, lesquels sont achevés par le sang de Jésus, la Parole de Dieu et la puissance du Saint-Esprit.

Nous croyons en une église sainte et universelle composée de tous les vrais chrétiens en Jésus-Christ, offrant de la communion fraternelle et appelant tous les hommes et femmes de tous les peuples, nations, cultures et langues au service. Nous croyons à l'unité spirituelle ultime et visible de l'église.

Nous croyons que la Bible, l'Ancien et le Nouveau Testaments, est la Parole inspirée de Dieu. La Bible est la révélation de Dieu lui-même et de sa volonté à l'humanité. Elle est suffisante pour l'instruction dans le salut et dans la vie quotidienne chrétienne. La Bible est la règle du chrétien pour la foi et la pratique de vie.

Nous croyons que Dieu réconciliera ultimement toutes choses au ciel et sur la terre en Christ. Ainsi, nous attendons avec plaisir les nouveaux cieux et la nouvelle terre où demeure la justice.

II. déclaration d'alliance

Au cours de la présentation de la déclaration de foi à la 99^{ème} Assemblée internationale de 2016, il a été porté à l'attention du Comité de la doctrine biblique et du gouvernement l'existence d'une incohérence entre la formulation de déclaration d'alliance de l'église et celle de la déclaration au sujet de la Bible dans notre déclaration de foi en espagnol.

Notre déclaration de foi au sujet de la Bible est la suivante:

Nous croyons que la Bible, l'Ancien et le Nouveau Testaments, est la Parole inspirée de Dieu. La Bible est la révélation de Dieu lui-même et de sa volonté à l'humanité. Elle est suffisante pour l'instruction dans le salut et dans la vie quotidienne chrétienne. La Bible est la règle du chrétien pour la foi et la pratique de vie.

La version espagnole de la déclaration d'alliance est la suivante:

¿Promete usted sinceramente en la presencia de Dios y estos testigos que acepta esta Biblia como la Palabra de Dios, creer y practicar sus enseñanzas correctamente divididas —el Nuevo Testamento como su *única* [*itálicas* para énfasis) regla de fe y práctica, gobierno y disciplina, y andar en la luz a su mejor conocimiento y habilidad?¹

La version anglaise de l'alliance est la suivante:

Will you sincerely promise in the presence of God and these witnesses that you will accept the [this] Bible as the Word of God, believe and practice its teachings rightly divided—the New Testament as your rule of faith and practice, government and discipline, and walk in the light to the best of your knowledge and ability?²

La version française de l'alliance:

Promettez-vous sincèrement en présence de Dieu et de ces témoins que vous acceptez la Bible comme étant la Parole de Dieu—de croire et de pratiquer ses enseignements droitement divisés—le Nouveau Testament comme votre règle de foi et de pratique, de gouvernement et de discipline, et de marcher dans la lumière au mieux de votre connaissance et de votre capacité?

Bien qu'en 1987, le mot « seul » ne soit pas utilisé dans la version anglaise de l'alliance et qu'il

¹ *Minutas de la 96ta. Asamblea Internacional, 2010, 136.*

² *Manuel des règlements ministériels, 2016, 55, version anglaise.*

ne se trouve pas non plus dans les procès-verbaux de l'Assemblée de 1987, il est inséré plus tard dans la traduction de la version espagnole.

1. Nous recommandons ainsi que le mot « *seul* » soit enlevé de la version espagnole et de la version de l'alliance de toute autre langue, afin que nous puissions avoir une même version de l'alliance.
2. Nous recommandons que toutes les traductions de l'alliance soient uniformes et aient le même contenu.
3. Nous aimerions aussi encourager nos ministres à continuer d'administrer l'alliance aux nouveaux membres reçus dans notre communion.

III. La position et le rôle d'un diacre ou d'une diaconesse dans l'Église de Dieu de Prophétie

Introduction

En octobre 2016, les Presbytères généraux ont demandé au Comité de la doctrine biblique et du gouvernement de réviser la position et le rôle du diacre et de la diaconesse par rapport aux responsabilités locales. Spécifiquement, la requête paraît être liée à la sélection, ordination et le processus d'obtention de licence d'un candidat à la position de diaconat. Présentement, les candidats à la position de diacre ou diaconesse doivent être « ordonnés à l'église locale ou à la convention d'état/nationale/régionale par l'évêque, le pasteur (s'il est évêque), ou d'autres diacres de leur églises locales. »³ Cette déclaration suscite au moins deux questions pour considération. Premièrement, « un pasteur qui n'est pas évêque (homme ministre ordonné, femme ministre ordonnée) peut-il officier l'ordination d'un diacre ou d'une diaconesse? »

Un diaconat inclusif (diaconesse)

Pour souci de clarification, l'information suivante est pourvue dans le contexte d'ordination d'une diacre ou d'une diaconesse. La position de diacre était introduite à l'Assemblée internationale de 2006 par le Comité de la doctrine biblique et du gouvernement.

Étant donné qu'il existe une évidence biblique qui soutient la position des « femmes

³ Procès-verbaux de la 89ème Assemblée, "Comité de la doctrine biblique et du gouvernement", 1996, p. 35 version anglaise.

diacres » appelées « diaconesses », nous recommandons que les femmes qui sont qualifiées pour cette la position de diaconesse soient désignées par l'église locale de la même manière et selon les mêmes exigences comme dans le cas des hommes.⁴

L'Assemblée internationale de 2006 accepta le rapport du Comité de la doctrine biblique et du gouvernement en ce qui concerne les diaconesses dans l'église et cela demeure la pratique, bien que sa portée soit limitée dans la dernière décennie. Les exigences et le processus pour les individus « présentés » pour le diaconat étaient abordés par l'Assemblée internationale de 1996. Au cours de cette Assemblée, le rapport du Comité de la doctrine biblique et du gouvernement comportait une recommandation intitulée « Diacre ». La référence ci-dessus indique que ces qualifications et attentes sont aussi applicables à la position de diaconesse. En conséquence, ceci est pourvu pour donner une perspective éclairée. La section suivante est incluse dans les procès-verbaux de l'Assemblée de 1996 et acceptée comme politique.

Les informations historiques et bibliques concernant les activités des diacres confirment qu'ils servent dans l'église en harmonie et à côté de l'évêque ou du pasteur comme des serviteurs dans la congrégation. Ils ont des responsabilités qui contribuent au bien-être de la congrégation. Cette position fonctionne pour: 1) compléter la position de l'évêque (Actes 6 :1-7); b) se charger plus des besoins temporels plutôt que de l'enseignement et de la présentation de la Parole; et c) servir les pauvres et les nécessiteux dans leurs besoins (Actes 6:1-5). Ils représentent une partie essentielle du gouvernement de l'église locale (Philippiens 1:1). Les qualifications d'un diacre sont similaires à celles d'un évêque, à l'exception des exigences de l'enseignement ou de la supervision directe du troupeau. Leurs qualifications sont tirées des références bibliques trouvées dans 1 Timothée 3:8-12 et Actes 6:4 (comme un prototype). Le récit du Nouveau Testament

⁴ Procès-verbaux de la 94th Assemblée, "Comité de la doctrine biblique et du gouvernement", 2006, 176, version anglaise

concernant la position et la fonction des diacres donne une compréhension très claire que leurs activités sont généralement limitées à la congrégation locale et elles sont exécutées au sein de celle-ci. Ce ministère est local plutôt que translocal.

Puisque les diacres fonctionnent dans l'arène d'une église locale, nous recommandons qu'ils soient reconnus et recommandés par la congrégation et avec l'approbation du pasteur. Ils travailleront premièrement comme diacres à l'essai pendant une période minimum d'une année, après laquelle, ils doivent être recommandés à l'évêque national/d'état de leur région respective pour être approuvés pour l'obtention de licence. Parce que leur service et ministère sont plus basés dans l'église locale, il n'y aurait aucun besoin que leur licence soit délivrée par les Bureaux Internationaux. *Le diacre doit être un homme et ayant au moins 30 ans.*⁵

Les diacres seront ordonnés (consacrés) à l'église locale ou par l'évêque ou le pasteur (s'il est évêque) à la convention d'état ou nationale, et par les autres diacres de leur église locale. Les diacres doivent faire un rapport trimestriel à la conférence de leur église locale et un rapport annuel à l'évêque d'état, ou national. Si la discipline devient nécessaire, l'église locale travaillera avec le bureau d'état ou national pour trouver une solution à la situation. Quand les diacres déménagent vers une nouvelle localité, ils demeurent diacres, mais ils ont besoin d'une réaffirmation de la part de la nouvelle congrégation après un temps approprié. Les Bureaux internationaux produiront une licence (certificat) standard pour ceux qui sont ordonnés comme diacres.⁶

En résumé le processus actuel pour l'ordination des diacres/diaconesses est le suivant :

- Le candidat à la position de diaconat est choisi pour une période d'essai d'une année par l'église locale et la recommandation du pasteur.
- Le candidat doit accomplir les exigences bibliques.

⁵ Cette déclaration était éliminée par l'Assemblée de 2006.

⁶ Procès verbaux de la 89ème Assemblée, 1996, p. 34-35, version anglaise

- Après la période d'essai d'une année, le candidat *peut* être recommandé pour ordination comme un diacre et une diaconesse.
- L'ordination du candidat doit se faire soit dans l'église locale ou à la convention d'état/nationale/régionale
- L'évêque doit participer à la cérémonie d'ordination avec le pasteur (s'il est évêque) et avec les autres diacres de la congrégation du candidat.
- Les diacres et diaconesses doivent faire un rapport trimestriel à l'église locale et annuel au bureau de l'évêque d'état/national/régional
- La position du diacre n'est pas translocale; en conséquence, dans le cas où un diacre/une diaconesse devient membre d'une nouvelle église, la reconnaissance de sa position de diacre/diaconesse est sujette à la discrétion de réaffirmation de la nouvelle église autorisant l'individu de servir comme diacre/diaconesse.

Politique hiérarchique

Au cours de l'Assemblée de 2006 mentionnée plus haut, le Comité de la doctrine biblique et d'intendance a inclus une déclaration dans son rapport intitulé « Les dynamiques d'un gouvernement théocratique et hiérarchique ». Cette déclaration suivait immédiatement la section abordant la question des diaconesses dans l'église. Un extrait de cette déclaration est le suivant:

... nous déclarons que cette Église est un corps qui s'efforce de fonctionner selon les principes théocratiques dans tous les domaines spirituels, ministériels et d'inspiration, mais que nous reconnaissons également que nous fonctionnons comme un gouvernement hiérarchique pour maintenir l'ordre et la discipline convenables dans tous les domaines qui concernent les affaires et l'administration de notre organisation. Tandis que cette déclaration est donnée pour clarifier notre présent type de gouvernement, cette position a été projetée par les décisions des Assemblées passées les décisions des cours de justice à travers notre histoire.⁷

Tout paraît comme l'esprit de gouvernement hiérarchique au sein de l'Église de Dieu

⁷ Procès-verbaux de l'Assemblée international de 2006.

de la Prophétie est démontré dans la pratique actuelle des évêques respectifs officiant l'ordination des candidats pour la position du diacre ou de diaconesse. Il faut reconnaître qu'il existe plusieurs rôles de leadership au sein d'une église locale pour lesquels l'évêque ne participe pas au processus de sélection et d'installation. Cependant, on peut dire que la raison est que ces autres positions n'ont pas le même niveau de position d'ancien que ce soit bibliquement ou dans le contexte de l'église.

Recommandation

Comme déclaré dans « l'introduction » de ce document de travail, la politique actuelle d'ordination des candidats au diaconat est qu'ils « sont ordonnés à l'église locale ou à la convention d'état/nationale/régionale par l'évêque, le pasteur (s'il est évêque) et les autres diacres de leur église locale. »⁸

Nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté au processus d'ordination d'un individu au diaconat tel qu'il exige l'imposition des mains par l'évêque. Ainsi, le diacre/la diaconesse doivent continuer d'être ordonnés par l'évêque et le pasteur de l'église locale, ensemble avec les diacres locaux dans le contexte de l'église locale ou à la convention d'état/régionale/nationale. Le lieu de l'ordination doit être laissé à la discrétion de l'évêque. Par ailleurs, quand l'évêque est incapable de participer à l'ordination d'un diacre à cause des contretemps, des problèmes de santé ou des distances géographiques, etc., l'évêque peut désigner un représentant, tel qu'un superintendant de district/presbytère, pour officier ensemble avec le pasteur l'ordination du diacre à cause de l'absence de l'évêque.

⁸ Procès-verbaux de la 89ème Assemblée, "Comité de la doctrine biblique et du gouvernement" (1996), 35, version anglaise.

Deuxièmement, nous recommandons que la politique actuelle à propos de la participation du pasteur à l'ordination d'un diacre soit amendée. La phrase entre parenthèse « s'il est évêque » doit être éliminée. La phrase, « s'il est évêque » implique qu'un diacre/une diaconesse peut obtenir un statut plus élevé qu'un ministre homme ordonné ou un ministre femme ordonné qui est son pasteur et non un évêque ordonné. Il ne doit y avoir aucun doute que le diacre/la diaconesse doit servir sous son pasteur et avec son soutien. Le diacre/la diaconesse doit se considérer comme un leader serviteur/servante de son pasteur et sa congrégation. En conséquence, c'est la recommandation de ce rapport à la 100^{ème} Assemblée internationale qu'un ministre dûment certifié de l'Église de Dieu de la Prophétie servant comme le pasteur nommé d'une église respective, doit participer à l'ordination du diacre/de la diaconesse de l'église locale où il/elle sert comme pasteur sous le leadership d'un évêque respectif.

IV. Permis ministériel provisoire du pasteur laïc

Raison

A cause du besoin de pourvoir des pasteurs aux églises, mais dans une situation où les ministres munis de licence sont en nombre insuffisant ou totalement inexistant, des permis provisoires sont parfois octroyés aux ministres laïcs et à ceux qui sont appelés au ministère, mais qui ne sont pas encore munis de licence, les autorisant à assumer la fonction du ministère pastoral (baptême d'eau, administration de la Sainte Cène, conduite des réunions d'affaires, etc.)

Ces permis provisoires étaient souvent octroyés sous la forme d'une carte d'identité de ministre. Les évêques qui octroyaient ces permis provisoires le faisaient avec l'intention que le bénéficiaire (ministre laïc) procèdera à satisfaire aux exigences pour l'obtention de la licence ministérielle. Cependant, cela a été souvent le cas que les bénéficiaires de ce permis provisoire se

contentent de leur statut et privilège et ne poursuivent pas pour l'obtention d'une licence ministérielle valide et continuent à exécuter les fonctions réservées seulement pour les ministres menus de licence ministérielle.

Recommandations

C'est pourquoi nous recommandons:

- Seuls les pasteurs laïcs nouvellement nommés (ayant à leur possession des certificats valides de ministre laïc) seront autorisés à recevoir des permis provisoires les autorisant à exécuter les fonctions pastorales normalement réservées uniquement aux ministres munis de licence (baptême d'eau, administration de la Sainte Cène, conduite des réunions d'affaires, etc.) lorsqu'aucun ministre muni de licence n'est disponible pour diriger une église comme pasteur.
- Le permis autorisera le pasteur laïc d'exécuter ces fonctions pastorales seulement au sein de l'église locale où il/elle est nommé (e).
- Le permis sera délivré sous forme d'une lettre, avec des limites claires pour sa validité d'une période de deux ans à partir du temps de sa nomination (c'est-à-dire du temps de la convention)
- Pendant la période de deux ans, le pasteur laïc doit être fidèle en soumettant régulièrement ses rapports au bureau d'état/régional/national.

- A la fin des deux ans, le permis sera expiré et ne sera plus renouvelé.
- Pendant la période de deux ans, le pasteur laïc muni du permis ministériel provisoire est tenu de satisfaire aux exigences pour une licence ministérielle valide, délivrée par le bureau de l'évêque général.
- Les pasteurs laïcs munis des certificats de ministres laïcs ne peuvent pas officier des cérémonies de mariage. Cependant, si un couple s'est précédemment marié légalement à travers une cérémonie civile, un pasteur laïc peut officier une cérémonie chrétienne pour bénir ce couple, s'il fréquente son église locale.
- Si, à la fin des deux ans, le pasteur laïc détenant le permis provisoire n'a pas pu obtenir sa licence ministérielle permanente, il peut continuer à servir comme un pasteur laïc, mais sans autorisation d'exécuter le ministère d'un pasteur dûment certifié.

V. Raison des dynamiques du gouvernement théocratique et hiérarchique

Dans une réunion précédente entre le Comité de la doctrine biblique et du gouvernement et les presbytères généraux, l'Évêque général Sam Clements partagea sa préoccupation selon laquelle dans certaines parties du monde, particulièrement en Amérique du nord, il y a une tendance de plus en plus croissante au sein des églises locales qui essaient d'adopter une structure de congrégation dans la sélection de leurs pasteurs, plutôt que le respect du gouvernement hiérarchique qui est historiquement la forme de gouvernement adoptée par cette église dans notre Assemblée internationale.

Le Comité de la doctrine biblique et du gouvernement, aimerait réitérer la position de l'église en ce qui concerne la sélection et la nomination des pasteurs. Cela peut être utile cependant, de définir le sens d'une église gouvernée par un gouvernement congréganiste. Selon Donald K. McKim, la forme congréganiste de gouvernement est la suivante. Le gouvernement congréganiste est « ... est [une] forme de gouvernement d'église dans lequel l'autorité de

gouvernement demeure avec la congrégation locale, ce qui est autonome et indépendant. »⁹

L'Église de Dieu de la Prophétie n'a jamais adopté une forme congréganiste de gouvernement.

En se référant aux *procès-verbaux de la 94^{ème} Assemblée générale de 2006*, nous aimerions réitérer notre position:

Dès le commencement de ce corps d'Église, au début du vingtième siècle, nos pionniers se sont rendu compte des puissantes dynamiques de reconnaître que dans toutes les opérations ministérielles et spirituelles nous devons suivre les principes théocratiques de la Bible. En même temps, la sagesse des premières Assemblées de l'Église s'est également rendu compte de la nécessité de développer un système de gouvernement hiérarchique dans toutes les questions d'affaires concernant les propriétés, les opérations monétaires et les questions légales. Cette dynamique exige que nous, en tant que ministres et membres, confessons que cet important équilibre serait nécessaire pour fonctionner dans un monde sécularisé qui ne reflétait pas souvent une croyance dans un "gouvernement direct de Dieu par des leaders remplis du Saint-Esprit".

Par conséquent, nous déclarons que cette Église est un corps qui s'efforce de fonctionner selon les principes théocratiques dans tous les domaines spirituels, ministériels et d'inspiration, mais que nous reconnaissons également que nous fonctionnons comme un gouvernement hiérarchique pour maintenir l'ordre et la discipline convenables dans tous les domaines qui concernent les affaires et l'administration de notre organisation. Tandis que cette déclaration est donnée pour clarifier notre présent type de gouvernement, cette position a été projetée par les décisions des Assemblées passées les décisions des cours de justice à travers notre histoire.

⁹ Donald K. McKim, *Westminster Dictionary of Theological Terms* (Louisville, KY: Westminster John, Knox Press, 1996), 58.

(Rapport du Comité de la doctrine biblique et du gouvernement, Procès-verbaux de la 94ème Assemblée 2006, p. 177, version anglaise).

L'église l'a rendu clair qu'elle essaie d'opérer dans les principes d'une théocratie pendant qu'elle exerce une forme hiérarchique de gouvernement. Ceci étant dit, les procès-verbaux de l'Assemblée stipulent que l'évêque « en consultation avec l'église locale » entreprend le processus de sélection d'un pasteur. Après un temps de consultation, lequel inclurait la prière et la délibération, la sélection est faite. C'est l'évêque exerçant ses fonctions administratives et apostoliques, qui prend la décision finale, faisant en conséquence la nomination officielle du pasteur local. La congrégation locale ne sélectionne pas ses pasteurs respectifs.

Les responsabilités de nomination de l'évêque sont les suivantes selon le manuel des règlements ministériels de 2016, page 31 :

1. Nommer les pasteurs en consultation avec l'église locale et le ministre.
2. Nommer le personnel national/régional/d'état.
3. Nommer un Conseil national, régional, d'état d'évaluation ministérielle.
4. Nommer les conseils et comités nationaux, régionaux, d'état comme c'est nécessaire.
5. Nommer les superintendants de district et tout autre personnel nécessaire pour administrer les programmes nationaux/régionaux/d'état.

Recommandation

Le Comité de la doctrine biblique et du gouvernement de l'Église de Dieu de la Prophétie soumet humblement ce document en réitérant la position de l'église en ce concerne la nomination des pasteurs dans les églises locales par l'évêque d'état/national/régional.

VI. Le sacrement de lavement des pieds

Introduction et raison de l'étude du sacrement de l'église

L'Église de Dieu de la Prophétie a historiquement reconnu trois ordonnances ou sacrements: Le baptême d'eau, la Sainte-Cène et le lavement des pieds. De simples et directes explications ont été imprimées depuis plusieurs années dans nos publications et des lignes

directrices ont été établies pour leur pratique dans nos Assemblées internationales (générales). Des sermons et études bibliques ont été prêchés de nos chaires et pupitres. Cependant, alors que nous avons confessé l'importance de ces sacrements dans la vie de notre église, il paraît que la pratique actuelle des sacrements a baissé, spécialement la pratique du lavement des pieds, et à un moindre degré la Sainte-Cène et le baptême d'eau. Nous nous sommes efforcés pour discerner les raisons de cette baisse: Est-ce un manque d'un fondement biblique et théologique solide ou un manque de compréhension de ces pratiques? Est-ce un manque de prédication ou d'enseignement inspirés sur ces sujets? Est-ce la perte d'anticipation et de joie pour la célébration des sacrements, à travers une observation apathique sans conviction et sans vie? Est-ce parce que nous avons perdu le sens d'émerveillement révérencieux et de dévotion? Quelle que soit la raison, nous pensons que plusieurs de nos gens sont de profondes bénédictions et de renouvellement spirituels associés à ces sacrements.

Il y a trois ans, le Comité de la doctrine biblique et du gouvernement sentit profondément la nécessité et responsabilité de retourner à une étude intensive et complète des sacrements. Nous étions convaincus qu'en tant qu'église, nous avons désespérément besoin de récupérer une connaissance concrète biblique, théologique, doctrinale, historique et pratique des sacrements. Nous avons senti le besoin d'aider à inspirer et encourager une participation plus sacrée, fidèle et fréquente aux sacrements dans nos églises et parmi les membres de l'Église de Dieu de la Prophétie. En conséquence, nous avons commencé la tâche de préparer des documents sur ces dignes sujets. La tâche est devenue plus intimidante et éprouvante comme nous l'avons cru au début. Cependant, à cette 100^{ème} Assemblée internationale de l'Église de Dieu de la Prophétie, nous offrons notre premier document sur ces sacrements.

Jésus lave les pieds de ses disciples

« 1 Avant la fête de Pâque, Jésus, sachant que son heure était venue de passer de ce monde au Père, et ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, mit le comble à son amour pour eux. 2 Pendant le souper, lorsque le diable avait déjà inspiré au cœur de Judas Iscariot, fils de Simon, le dessein de le livrer, 3 Jésus, qui savait que le Père avait remis toutes choses entre ses mains, qu'il était venu de Dieu, et qu'il s'en allait à Dieu, 4 se leva de table, ôta ses vêtements, et prit un linge, dont il se ceignit. 5 Ensuite il versa de l'eau dans un bassin, et il se mit à laver les pieds des disciples, et à les essuyer avec le linge dont il était ceint. 6 Il vint donc à Simon Pierre;

et Pierre lui dit: Toi, Seigneur, tu me laves les pieds! 7 Jésus lui répondit: Ce que je fais, tu ne le comprends pas maintenant, mais tu le comprendras bientôt. 8 Pierre lui dit: Non, jamais tu ne me laveras les pieds. Jésus lui répondit: Si je ne te lave, tu n'auras point de part avec moi.

9 Simon Pierre lui dit: Seigneur, non seulement les pieds, mais encore les mains et la tête.

10 Jésus lui dit: Celui qui est lavé n'a besoin que de se laver les pieds pour être entièrement pur; et vous êtes purs, mais non pas tous. 11 Car il connaissait celui qui le livrait; c'est pourquoi il dit: Vous n'êtes pas tous purs.

12 Après qu'il leur eut lavé les pieds, et qu'il eut pris ses vêtements, il se remit à table, et leur dit: Comprenez-vous ce que je vous ai fait? 13 Vous m'appelez Maître et Seigneur; et vous dites bien, car je le suis. 14 Si donc je vous ai lavé les pieds, moi, le Seigneur et le Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres; 15 car je vous ai donné un exemple, afin que vous fassiez comme je vous ai fait. 16 En vérité, en vérité, je vous le dis, le serviteur n'est pas plus grand que son seigneur, ni l'apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé. 17 Si vous savez ces choses, vous êtes heureux, pourvu que vous les pratiquiez. 18 Ce n'est pas de vous tous que je parle; je connais ceux que j'ai choisis. Mais il faut que l'Écriture s'accomplisse: Celui qui mange avec moi le pain a levé son talon contre moi. 19 Dès à présent je vous le dis, avant que la chose arrive, afin que, lorsqu'elle arrivera, vous croyiez à ce que je suis.

20 En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui reçoit celui que j'aurai envoyé me reçoit, et celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé. »¹⁰

Introduction

Le lavement des pieds des saints demeure une pratique de longue date au sein de l'Église de Dieu de la Prophétie. La première mention que nous avons dans nos archives au sujet de cette ordonnance est trouvée dans les Procès verbaux de la première Assemblée, en 1906. Le paragraphe suivant témoigne de ce fait:

L'ancien R. G. Spurling et les autres avaient discuté de la Sainte-Cène et le lavement des pieds et c'est l'opinion de cette Assemblée que la Sainte-Cène et le lavement des pieds sont enseignés par le Nouveau-Testament et ils peuvent être observés pendant le même service ou à un différent moment selon le désir des églises locales. Afin de préserver l'unité du corps et obéir à la Parole sacrée, nous recommandons que chaque membre participe à ces services sacrés. Nous

¹⁰ *La Sainte Bible: Louis Segond*

recommandons par ailleurs que ces saintes ordonnances soient observées une ou plusieurs fois l'an.¹¹

Comme nous pouvons le voir dans ce paragraphe, nos aïeux étaient convaincus que le lavement des pieds était enseigné par le Nouveau-Testament. Pour cette raison, ils avaient besoin de s'engager dans la pratique. C'est remarquable qu'ils ont donné deux motivations pour le lavement des pieds et la Saint Cène: 1) pour préserver l'unité du corps et 2) pour obéir à la Parole sacrée. Cette motivation doit demeurer la même pour nous pendant que nous continuons à obéir à la Parole de Dieu et à promouvoir l'unité du corps. C'est avec le même esprit de préservation de l'unité du corps et d'obéissance à la Parole de Dieu que nous présentons ce document à l'église.

L'histoire du lavement des pieds au sein de l'Église de Dieu de la Prophétie

Quand nous retraçons l'histoire du lavement des pieds dans notre tradition, nous devons retourner à l'Union chrétienne, organisée le 19 août 1886 à Barney Creek, Tennessee. Ce groupe s'était formé « parce qu'un esprit de mécontentement et d'agitation a commencé à se développer dans la pensée d'un ministre certifiée au nom de Richard G. Spurling de l'Église Missionnaire Baptiste. »¹² Selon A. J. Tomlinson, le mécontentement est né de certaines traditions et crédos qui exigeaient un profond engagement de la part des membres au point où elles devenaient comme un fardeau. »¹³ Spurling et d'autres anciens membres de l'Union chrétienne issus de la première tradition baptiste, étaient familiers avec la pratique du lavement des pieds et il est reconnu comme celui qui avait introduit cette pratique à l'église.¹⁴

¹¹ Procès-verbaux de l'Assemblée annuelle des église de la région d'est du Tennessee, du nord de Georgie et d'ouest de la Caroline du nord, tenue les 26 et 27 janvier à Camp Creek, Caroline du nord, p. 3, version anglaise.

¹² A. J. Tomlinson, *The Last Great Conflict*. (Cleveland, TN: Press of Walter E. Rogers, 1913), 205.

¹³ A. J. Tomlinson, *The Last Great Conflict*, 205.

¹⁴ Wade H. Phillips, *Quest to Restore God's House: A Theological History of the Church of God* (Cleveland, Tennessee), Vol. I, 1886-1923 R. G. Spurling à A. J. Tomlinson. *Formation-Transformation-Reformation* (Cleveland, TN: CPT Press, 2014), 336-37.

Pour A. J. Tomlinson, le lavement des pieds était une nouvelle expérience, puisqu'elle était prohibée par les Quakers.¹⁵ Cependant, il paraît qu'il avait vu le lavement des pieds pratiqué par d'autres groupes chrétiens et devint familier avec la pratique. La première expérience de Tomlinson avec le lavement des pieds est enregistrée au début de son journal du 25 mars 1901 à Culberson, Caroline du nord:

Après une spéciale averse de l'Esprit pendant notre réunion de dimanche hier. Je ne pouvais pas prendre mon petit déjeuner comme d'habitude. La nuit, nous avons eu une prière spéciale...et j'ai lu les paroles de Jésus que nous recevons les pétitions que nous désirions, parce que nous avons gardé ses commandements. Puis, je me suis tourné sous la direction de l'Esprit et j'ai lu l'endroit où Jésus lava les pieds de ses disciples et dit: 'vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres' Je n'ai jamais obéi à ce commandement. J'ai immédiatement enlevé mon manteau, saisi une serviette, versé de l'eau dans une cuvette et lavé les pieds des bien-aimés présents. Les autres membres de notre foyer devinrent plus zélés à garder les commandements.¹⁶

C'est remarquable que Tomlinson a reconnu qu'il n'avait « jamais obéi à ce commandement » et qu'est s'était immédiatement résolu de lui obéir, et non seulement lui, mais les autres personnes de la maison aussi bien. La volonté de nos aïeux d'obéir à la parole de Dieu pendant ces premières années a frayé la voie pour leur engagement à adopter ces ordonnances au cours de leur première Assemblée comme nous l'avons mentionné avant. Tomlinson a enregistré le sentiment du groupe: « C'est l'opinion de cette Assemblée que la Sainte Cène et le lavement des pieds sont enseignés par le Nouveau Testament, »¹⁷ et pour eux, qui étaient un groupe de gens fouillant les Saintes Écritures dans leur quête de la vérité, cette raison était assez satisfaisante et ainsi, ils étaient animés de la volonté d'obéir. Au cours de cette première Assemblée, ils ont fait deux recommandations: 1) que chaque membre participe à ces services

¹⁵ Phillips, *Quest to restore God's House*, 337

¹⁶ *Journal de A. J. Tomlinson 1901-1924* (Cleveland, TN: White Wing Publishing House, 2014), 12.

¹⁷ *Procès-verbaux de l'Assemblée annuelle*, 3.

sacrés, et 2) que ces saintes ordonnances soient observées une ou plusieurs fois chaque année. Comme nous pouvons le voir, ces recommandations étaient une invitation aux membres de participer à ces ordonnances enseignées par notre Seigneur Jésus-Christ. Non seulement ils avaient pris l'engagement d'observer ces ordonnances une ou plusieurs fois l'an pendant leur première Assemblée, cependant, pendant la dernière journée de la seconde Assemblée, le dimanche 13 janvier 1907, Tomlinson écrit: « Après le sermon, l'église s'engagea dans la pratique des ordonnances sacrées de la Sainte Cène [...] et le lavement des pieds. »¹⁸

Pendant que l'église atteignit la maturité, la principale recommandation devint une attente des candidats pour l'adhésion à l'église. La raison avancée pour cette attente était que, comme Jésus-Christ est le seul fondateur et initiateur de son église et garde encore la position de chef et seul législateur, on s'attendra de tous ceux qui se connectent à son église d'obéir à ses lois et gouvernement, marchant dans la lumière comme il lui-même dans la lumière, en communion les uns avec les autres avec l'assurance du sang nous purifiant de tous les péchés (1 Jean 1 :7)¹⁹

Ainsi, la pratique du lavement des pieds devait être acceptée avec les autres enseignements bibliques qui faisaient déjà partie des enseignements de l'église si on veut devenir membre. Dans cette déclaration, nous trouvons le langage que Jésus est le « législateur », qu'il s'attend de nous d'obéir à ses lois et gouvernement », et que nous devons « marcher dans la lumière comme il est lui-même dans la lumière », lequel langage est utilisé pour contraindre l'acceptation et l'observation des enseignements bibliques. A. J. Tomlinson déclare par ailleurs:

On s'attend des candidats pour l'adhésion d'accepter l'enseignement de la repentance, le baptême d'eau (par immersion), la sanctification subséquente à la conversion, le baptême avec le Saint-Esprit dans la vie sanctifiée avec l'évidence du parler en langues selon que l'Esprit donne de s'exprimer, la Sainte Cène, le lavement des pieds, la punition éternelle

¹⁸ *Procès-verbaux de l'Assemblée générale 1906-1914*, 39.

¹⁹ Tomlinson, *The Last Great Conflict*, 216.

pour les méchants et la vie éternelle pour les justes, la guérison divine, les dîmes et les offrandes et la seconde venue pré-millénaire du Seigneur.²⁰

A travers les années, certaines questions étaient soulevées au sujet de la procédure pour le lavement des pieds. Au cours de la 7^{ème} Assemblée générale de 1972, la question suivante était posée: « En observant l'ordonnance du lavement des pieds, doit-on laver un seul pied ou les deux? Réponse: Les deux pieds. Jean 3: 10-14. »²¹ On avait réitéré que les deux pieds devraient être lavés. Il semble que cette réponse fut acceptée par les délégués de l'Assemblée.

Au cours de la première Assemblée, la recommandation était faite que « la Sainte Cène et le lavement des pieds peuvent être faits dans le même service ou à différents moments selon le désir des églises locales. » Cependant, au cours de la 13^{ème} Assemblée de 1917, il était noté qu'après un minutieux examen des Saintes Écritures, ils avaient trouvé que les deux ordonnances étaient inséparables. Dans la section additionnelle des procès-verbaux de cette Assemblée, nous déclarons:

1. La Sainte Cène et le lavement des pieds. Après une minutieuse considération du sujet, et examen des Saintes Écritures, il a été décidé que les deux sacrements sont inséparables, et l'un doit suivre l'autre en succession dans le même service. Ces ordonnances sacrées doivent être pratiquées ouvertement et non dans un lieu secret où les étrangers sont exclus.²²

Ainsi, le ton était donné pour avoir les deux ordonnances ensemble et publiquement. Encore, en 1968, la question à propos des deux ordonnances observées en même temps, était portée devant l'Assemblée:

Question:

Un ministre de l'église peut-il donner la Sainte Cène sans la suivre du lavement des pieds? Si oui, dans quelles circonstances ceci doit être fait?

²⁰ Tomlinson, *The Great Conflict*, 217.

²¹ 7^{ème} Assemblée générale, 12/01/1912, 19.

²² 13^{ème} Assemblée générale, 1-6/11/1917, 37.

Réponse:

La pratique est que le lavement des pieds suive toujours la Sainte Cène dans la mesure du possible.²³

La réponse à cette question a réitéré la position précédente de l'église d'avoir les deux cérémonies de façon consécutive. Cependant, la phrase « dans la mesure du possible » apporte une possibilité d'avoir le lavement des pieds à un moment différent.

Un autre développement devait aborder le manque d'un évangeliste homme dans les lieux isolés pour administrer les ordonnances de la Sainte Cène et du lavement des pieds, et la nécessité de permettre à un évangeliste femme d'administrer ces sacrements. La question suivante était posée:

Question: Un évangeliste femme peut-elle administrer la Sainte Cène et le lavement des pieds?

Réponse: Ceci était considéré possible permmissible dans les lieux reculés quand ce n'est pas possible de sécuriser le service d'un ministre homme.²⁴

La 89^{ème} Assemblée générale en 1996, approuva la recommandation du Comité de la doctrine biblique et du gouvernement permettant aux ministres femmes d'administrer la Sainte Cène et le lavement des pieds.²⁵

La non participation au lavement des pieds était un sujet d'une sérieuse considération dans l'église. La question suivante était portée devant la 28^{ème} Assemblée générale.

Question : Qu'en sera-t-il des membres qui ne participeront pas au lavement des pieds?

Réponse: Quand ils sont à l'église ils ont promis de le faire, et s'ils n'honorent pas leur promesse, qui sont ils alors? Je pense qu'Apocalypse 21:18 a une description plus proche d'eux. On doit parler à ces membres et prier pour eux jusqu'à ce qu'ils aient la volonté de participer au lavement des pieds.²⁶

²³ 63^{ème} Assemblée générale, 16/09/1968, 117.

²⁴ 27^{ème} Assemblée générale, 7-13 septembre 1932, 53.

²⁵ 89^{ème} Assemblée générale, 8-14 juillet, 1996, 40-41.

²⁶ 28^{ème} Assemblée générale, 13-19 septembre 1933, 50.

Du verset biblique utilisé dans la réponse²⁷, nous pouvons voir que le refus du lavement des pieds était considéré comme quelque chose avec de graves conséquences, puisque le membre était placé dans la même catégorie et voué au même sort que ceux décrits dans le verset. Bien sûr, c'était la réponse du Frère A. J. Tomlinson, mais nous devons aussi considérer le fait qu'il a recommandé de parler à ces membres et de prier pour eux jusqu'à ce qu'ils soient animés de la volonté de participer au lavement des pieds.

Pendant que les années passaient, certaines églises négligeaient l'observation de la Sainte Cène et du lavement des pieds. Ceci était porté devant la 57^{ème} Assemblée par M. A. Tomlinson dans son adresse annuelle intitulée La Sainte Cène et le lavement des pieds des saints:

Certaines églises ont passé une année entière sans l'observation de la Sainte Cène et le lavement des pieds une seule fois. Selon les Saintes Écritures, ces ordonnances sont sacrées, et nous pensons que nous n'obéissons pas aux Saintes Écritures quand nous négligeons de les observer.

Ainsi, nous recommandons que la question: « L'église a-t-elle observé la Sainte Cène et le lavement des pieds ce mois ? » soit ajoutée au rapport mensuel du ministre à l'évêque d'état.²⁸

La question soulevée par M. A. Tomlinson était que l'église ne vivait pas de façon appropriée à la hauteur des attentes des Saintes Écritures quand la pratique des ordonnances était négligée. La recommandation qui s'ensuit pour inclure la question au sujet de l'observation de la Sainte Cène et du lavement des pieds dans le rapport mensuel du pasteur était faite pour s'assurer que nos pasteurs et ministres étaient en train d'obéir les Saintes Écritures et les recommandations des Assemblées précédentes.

²⁷ Mais pour les lâches, les incrédules, les abominables, les meurtriers, les impudiques, les enchanteurs, les idolâtres, et tous les menteurs, leur part sera dans l'étang ardent de feu et de soufre, ce qui est la seconde mort.

²⁸ 57^{ème} Assemblée générale, 4-10 septembre 1962, 134.

La dernière mise à jour de nos enseignements au sujet du lavement des pieds était faite en 2008 comme enregistrée dans les *Principes bibliques, croyances et pratiques de l'Église de Dieu de la Prophétie*. Nous lisons:

LE LAVEMENT DES PIEDS DES SAINTS

Le lavement des pieds était institué par Jésus le soir de la Sainte Cène et est considéré par l'Église comme une ordonnance du Nouveau Testament que nous sommes ordonnés d'observer. Comme la Sainte Cène représente notre communion avec Christ, le Lavement des Pieds représente notre unité commune (communauté) les uns avec les autres comme des disciples de Christ et des participants avec lui (Christ). Jésus envoya deux de ses disciples chez un ami spécial à Jérusalem pour préparer le repas de Pâque (Marc 14:12-17). Ces préparations auraient inclus une cuvette, un pot d'eau et une serviette pour le lavement des pieds coutumier. Selon le verset dix-sept ci-dessus, les douze sont venus avec Jésus, mais aucune mention n'est faite du lavement des pieds. Luc nous dit qu'il y avait de l'angoisse parmi les disciples lorsque Jésus annonça qu'un parmi eux le trahirait et aussi qu'il y avait une querelle parmi eux concernant qui serait le plus grand (Luc 22:21-24). Jésus leur enseigna l'attitude de serviteur comme la relation qui convient (versets 25-27) et démontra son attitude comme serviteur parmi eux en lavant leurs pieds (Jean 13:3-5). En établissant cet esprit de servitude parmi eux, Jésus dit: “. . . Comprenez-vous ce que je vous ai fait? Vous m'appellez Maître et Seigneur; et vous dites bien, car je le suis. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi, le Seigneur et le Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres; car je vous ai donné un exemple, afin que vous fassiez comme je vous ai fait . . . Si vous savez ces choses, vous êtes heureux, pourvu que vous les pratiquiez” (versets 12-15, 17). L'Église encourage que le Lavement des Pieds soit observé dans le même service que la Sainte Cène toutes les fois que c'est possible et d'une manière décente et dans l'ordre.²⁹

Il y a quelques thèmes que nous pouvons souligner dans cette nouvelle version.

Premièrement, elle reconnaît qu'on nous exhorte à observer cette ordonnance parce qu'elle

²⁹ *Biblical Principles, Beliefs, and Practices of the Church of God of Prophecy*, (Cleveland, TN: White Wing Publishing House, 2008), 16-17, version anglaise.

constitue un enseignement du Nouveau Testament. Elle met aussi l'accent sur l'aspect communautaire de notre relation. Alors que la Sainte Cène représente notre communion avec Christ, le lavement des pieds représente notre communion les uns avec les autres. Elle souligne le fait que nous sommes des serviteurs des uns les autres, suivant l'exemple de Jésus, qui, bien qu'étant Seigneur et Maître ait lavé les pieds des apôtres et nous a commandé de nous laver les pieds des uns les autres. La nouvelle version nous a aussi fait comprendre que l'église encourage que le lavement des pieds soit observé dans le même service que la Sainte Cène, mais suggère « toutes les fois que c'est possible » et d'une manière décente et ordonnée. Elle ouvre la possibilité d'avoir les deux ordonnances à différents moments, quand les conditions ne sont pas réunies. Nous pensons que cette nouvelle version enlève l'esprit légaliste qui impose l'observation de ces ordonnances; mais elle nous encourage plutôt à observer les ordonnances dans un esprit d'obéissance au Nouveau Testament, dans l'amour fraternel et de service des uns envers les autres.

L'importance théologique du lavement des pieds

Le lavement des pieds n'était pas nouveau aux disciples, puisqu'il était pratiqué non seulement dans leur monde, mais aussi par les Grecs et les Romains. John Christopher Thomas nous informe que le lavement des pieds était pratiqué dans le monde juif pour de différentes raisons: dans les cultes (Exode 30 :17-21; 40:30-32); hygiène personnelle et confort (2 Samuel 11: 8-11; 19: 24 et Cantiques 5:3); hospitalité (Genèse 18 :4, 19 :2, 24 :32; 43:24), and servitude (1 Samuel 25:41).³⁰ Dans le monde juif, le lavement des pieds était un acte principalement exécuté par des serviteurs. Comme un acte d'hospitalité, l'hôte pouvait vous inviter dans sa maison, vous fournir de l'eau et de la serviette, mais vous lave rarement les pieds. Soit vous

³⁰ John Christopher Thomas, *Footwashing in John 13 and the Johannine Community* (London: T&T International, 2004), 27-41.

lavez vos pieds ou un serviteur les lave pour vous. Thomas déclare « qu'on associe tellement les serviteurs avec le lavement des pieds que le récipient d'eau est finalement perçu figurativement comme un signe de servitude », et « ceux dont les pieds sont lavés sont toujours les supérieurs sociaux de ceux qui exécutent le service. »³¹ Thomas ajoute qu'en « cas de profond amour ou d'extrême dévotion, un hôte ou un être cher peut laver les pieds d'un autre. A cause de sa nature modeste, l'exécution d'un tel acte démontre une énorme affection ou servitude ou les deux. »³² Dans le monde gréco-romain, les esclaves étaient ceux qui étaient en charge du lavement des pieds des invités et le « lavement des pieds pouvait être utilisé comme un synonyme d'esclavage. »³³ Thomas déclare aussi que « laver les pieds d'une personne symbolise la soumission d'une personne à une autre. Ainsi, ceux dont les pieds étaient lavés étaient des supérieurs sociaux de ceux qui exécutaient l'acte. »³⁴ Incroyablement, même dans le monde gréco-romain, il y avait des exceptions où « dans de rares occasions, un individu pouvait exécuter cette tâche sans obligation comme un acte d'amour et d'honneur. Dans ces situations exceptionnelles, l'amour demeure souvent la motivation pour un tel service. »³⁵

Dans le Nouveau Testament, nous trouvons plusieurs instances où le lavement des pieds a été exécuté. L'une de ces instances est le moment où Jésus était invité par Simon, un pharisien à un dîner (Luc 7:36-50). Nous savons qu'une personne non invitée qui est seulement identifiée comme une femme pécheresse apparut dans la maison pendant qu'ils dînaient. La femme lava les pieds de Jésus avec ses larmes et les nettoya avec ses cheveux, les baisa et les oignit avec le parfum d'albâtre (v. 37, 38). Quand Simon questionna et disqualifia les actions de cette femme à cause de nature pécheresse doutant même des déclarations de Jésus comme un prophète, l'une

³¹ Thomas, 42.

³² Thomas, 42.

³³ Thomas, 56.

³⁴ Thomas, *Footwashing in John 13 and the Johannine Community*, 56.

³⁵ Thomas, 56.

des plaintes de Jésus au pharisien était « qu'il ne lui avait pas offert de l'eau pour ses pieds », insinuant peut-être qu'il avait violé la règle d'hospitalité. Ce que Simon échoua de faire, c'est ce que fit la femme, non pas avec de l'eau, mais avec des larmes et du parfum. Thomas souligne l'état subordonné de cette femme, parce qu'elle est fréquemment désignée par sa nature pécheresse et il indique par ailleurs que « son usage du parfum à la place de l'eau suggère aussi l'amour comme la motivation de son action. »³⁶

Un autre moment de lavement de pieds de Jésus était lorsqu'il était invité à dîner avec Marie, Marthe et Lazare (Jean 12:1-8). En cette occasion, Marie oignit les pieds de Jésus avec un parfum de nard pur de grand prix et les nettoya avec ses cheveux. Cette action provoqua la protestation de Juda sous une fausse prétention de se soucier des pauvres. Pour contrer sa protestation, Jésus répondit: « Laisse-la garder ce parfum pour le jour de ma sépulture » (v. 7). Thomas déclare que Jésus a défendu cette « onction élaborée comme justifiée parce qu'elle constitue la préparation de sa sépulture », ainsi, pour lui, « Jean 12 :7 ajoute une nouvelle dimension qui peut être liée à l'importance des actions de Jésus lui-même dans Jean 13. »³⁷ Cette nouvelle dimension a à faire avec sa passion, mort, sépulture et résurrection, en d'autres termes, son départ de ce monde vers le Père.

Comme nous l'avons vu, le lavement des pieds dans le monde juif et gréco-romain a quelques similarités. Quelques unes de ces similarités comportent le fait que le lavement des pieds était généralement fait en préparation d'un repas, et exécuté par la personne (l'invité) lui-même ou par les serviteurs ou esclaves et dans de rares occasions par l'hôte par un profond amour, honneur et affection pour l'invité. A partir des exemples du Nouveau Testament, nous

³⁶ Thomas, 57.

³⁷ Thomas, *Footwashing in John 13 and the Johannine Community*, 58.

voyons que deux femmes, par un profond amour, lavèrent les pieds de Jésus avec des larmes, l'huile et le parfum, à la place de l'eau.

Cette information est importante, puisqu'elle donne l'évidence historique au sujet de la manière dont le lavement des pieds était fait dans le monde ancien et au sujet de qui étaient chargés de son exécution. Maintenant, Jésus, sachant que « son heure était venue de passer de ce monde au Père » (Jean 13:1) décida d'instituer l'exemple pour ses disciples au sujet du service. Jean déclare que Jésus « ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, mit le comble à son amour pour eux. » Comme le déclare Jean dans le prologue:

Elle est venue chez les siens, et les siens ne l'ont point reçue.

12 Mais à tous ceux qui l'ont reçue, à ceux qui croient en son nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu (Jean 1:11, 12).

Ici, dans le chapitre 13, Jean mentionne ceux que Jésus appelle ses siens, ceux qui sont devenus enfants de Dieu, parce qu'ils ont cru en lui. Pour ceux-là, Jésus mit le comble à son amour et lavera leurs pieds. Thomas déclare que l'expression « mit le comble de son amour pour eux » pouvait signifier que Jésus « a aimé ses siens jusqu'à la fin de sa vie et qu'il les a aimés totalement comme l'indique sa mort. »³⁸

C'est important de noter que Jean fait comprendre clairement que Jésus et les disciples étaient déjà en train de dîner et que « Jésus se leva de table, ôta ses vêtements, et prit un linge, dont il se ceignit. Ensuite il versa de l'eau dans un bassin, et il se mit à laver les pieds des disciples, et à les essuyer avec le linge dont il était ceint » (4-6). Pour les disciples, cette action était quelque chose d'inhabituel, puisque nous savons déjà que le lavement des pieds était souvent fait avant le repas, et non pendant ou après le repas.

³⁸ Thomas, 82.

Ce que Jésus était en train de faire va au-delà de la pratique d'hospitalité dont ils étaient familiers, car ils étaient déjà à table. Pour eux, c'est remarquable de voir Jésus, non seulement ôtant ses vêtements et ceignant la taille avec un linge, mais versant aussi de l'eau dans un bassin, lavant et essuyant leurs pieds avec le linge dont il était ceint. Jésus a fait tout ce que les esclaves faisaient aux invités. Cette action était scandaleuse à leurs yeux, puisque le lavement des pieds était exécuté par les esclaves ou serviteurs.

L'action de Jésus a choqué Pierre de telle manière que sans comprendre l'importance spirituelle de ce que Jésus était en train de faire, il rejeta avec insistance l'acte du lavement des pieds. Son refus était exprimé par une double négation (οὐ μή ou me): « Non, jamais tu ne me laveras les pieds » (13:8). En disant à Jésus: « Non, jamais tu ne me laveras les pieds », il est littéralement en train de dire « jamais tu ne me laveras les pieds jusqu'à l'éternité » (εἰς τὸν αἰῶνα – *eis ton aiona*). Cette phrase sert à rendre plus emphatique ce refus.³⁹ La réponse de Jésus à l'objection de Pierre, « Si je ne te lave, tu n'auras point de part avec moi », a pour intention de lui faire comprendre que le « lavement des pieds n'est pas un choix et qu'il a une très grande importance »⁴⁰ puisqu'il implique un partage avec lui (μέρος - *meros*). Thomas déclare:

L'une des premières choses que le lecteur doit voir dans μέρος – *meros* avec Jésus, c'est la notion d'avoir une part dans la vie éternelle... Cette interprétation est soutenue par les nombreux textes du Nouveau Testament où μέρος apparaît dans les contextes qui traitent des sujets de la vie éternelle et la punition éternelle (cf Matthieu 24:5; Apocalypse 20:6; 21:8; 22:19). Ainsi, il paraît prudent d'assumer qu'une idée transmise par μέρος avec Jésus dans Jean 13:8 est la vie éternelle.⁴¹

³⁹ Thomas, *Footwashing in John 13 and the Johannine Community*, 92.

⁴⁰ Thomas, 92.

⁴¹ Thomas, 91

Raymond E. Brown indique que μέρος peut signifier beaucoup plus que d'avoir une part ou une communion avec quelqu'un. Dans LXX (Nombre 18:20⁴²; Déutéronome 12:12, 14:27), μέρος est la traduction du mot hébreu *heleq*, que Brown affirme,

Décrit l'héritage divin d'Israël... quand l'espérance d'Israël tourne vers l'après vie, le «partage» ou «l'héritage» du peuple de Dieu était illustré en des termes célestes.⁴³

Craig S. Keener déclare que la réponse de Jésus à Pierre est qu'il n'aura simplement «aucune part dans la communion avec lui.»⁴⁴

Si Pierre n'avait pas compris ce que faisait Jésus à ce moment, il paraît qu'il a compris le sens de la réponse de Jésus, puisqu'il n'avait pas voulu risquer sa participation avec lui. Pierre «était disposé à accepter tout ce qui était nécessaire pour avoir une part avec Jésus.»⁴⁵ Pour cette raison, il demanda à Jésus de lui laver «non seulement les pieds, mais encore les mains et la tête» (v. 9). Jésus dit à Pierre: «Celui qui est lavé n'a besoin que de se laver les pieds pour être entièrement pur; et vous êtes purs, mais non pas tous » (v. 10). C'est intéressant de voir que Jésus utilise deux différents verbes dans sa réponse à Pierre. Le verbe λούειν (*louéin*), normalement utilisé pour la purification totale du corps dans le sens de «laver» de «prendre un bain»⁴⁶ et le verbe νίπτο (*nipto*) utilisé pour une purification partielle telle que le lavement de la figure, des mains ou des pieds.⁴⁷ Thomas affirme qu'il «apparaît que λελουμένος (*leluménos*) se réfère le plus probablement au baptême (et à la mort de Jésus).⁴⁸ Albrecht Oepke est aussi d'accord avec cette position quand il déclare: «tous les passages pertinents montrent que,

42 «L'Éternel dit à Aaron: Tu ne posséderas rien dans leur pays, et il n'y aura point de part pour toi au milieu d'eux; c'est moi qui suis ta part et ta possession, au milieu des enfants d'Israël » (Nombre 18 :20).

43 Raymond E. Brown, *The Gospel According to John (XIII-XXI)*. (Garden City: Doubleday & Company, Inc. 1970), 565.

44 Craig S. Keener, *The Gospel of John: A Commentary*, vol. Two, (Peabody, MS: Hendrickson Publishers, LLC, 2003), 909.

45 Keener, 909.

46 Gerhard Kittel, Geoffrey, W. Bromiley, et Gerhard Friedrich, eds., *Theological Dictionary of the New Testament* (Grand Rapids, MI: Eerdmans, 1964-), 295.

47 Gerhard Kittel, Geoffrey, W. Bromiley, Gerhard Friedrich, eds, 295.

48 Thomas, *Footwashing in John 13 and the Johannine Community*, 103.

jusqu'à présent, en ce qui concerne l'usage théologique, λούειν (*louéin*) et λουτρόν (*loutrón*) sont des termes de baptême.⁴⁹ Le temps au passé-composé du verbe λελουμένος (*leluménos*- une action passée avec des résultats durables) utilisé par Jésus suggère qu'il « n'y a aucune raison de répéter le bain déjà reçu » tout comme le « baptême est un rite qui est fait une pour toute. »⁵⁰ Pierre a été déjà lavé (baptisé), et a seulement besoin de laver ses pieds, puisqu'il « est totalement pur » (13 :10 b) depuis qu'il s'était lavé. Ce dont Pierre a besoin est la purification des péchés postérieurs au baptême. Dans ce sens, « Le lavement des pieds est alors un signe de la purification continue disponible au chrétien... il fonctionne comme une continuation du baptême— tout juste comme le baptême était le signe de purification totale, le lavement des pieds est le signe de purification continue. »⁵¹ Thomas déclare que « plus d'un interprète voit dans le lavement des pieds une allusion au pardon des péchés postérieurs au baptême. »⁵² Il ajoute:

Tout comme un invité à un banquet se laverait (douche) chez lui et laverait seulement ses pieds dans la maison de son hôte pour enlever la poussière accumulée sur le chemin, ainsi Pierre (le croyant en Christ) qui expérimente le baptême (qui signifie une totale purification des péchés) n'a pas besoin d'être baptisé à nouveau, mais plutôt le lavement des pieds qui signifie l'enlèvement du péché qui pourrait s'accumuler comme conséquence de la vie dans un monde de péché. Dans un sens, le lavement des pieds est une continuation du baptême, car il signifie la purification des péchés du croyant en Christ (Pierre) postérieurs au baptême.⁵³

A l'argument de Thomas selon lequel le lavement des pieds pourvoit « une purification des péchés postérieurs au baptême », j'aimerais ajouter la déclaration de Matthias Wenk selon laquelle le lavement des pieds « est un rite qui assure la pureté des uns les autres dans la présence

⁴⁹ Gerhard Kittel, Geoffrey, W. Bromiley, et Gerhard Friedrich, eds 303.

⁵⁰ Thomas, 103

⁵¹ John Christopher Thomas, *Ministry & Theology: Studies for the Church and Its Leaders* (Cleveland, TN: Pathway, 1996), 171.

⁵² Thomas, *Footwashing in John 13 and the Johannine Community*, 104

⁵³ Thomas, *Footwashing in John 13 and the Johannine Community*, 105, 06.

de Dieu » et que cette ordonnance « crée une communauté de gens qui sont équitablement purs, parce que leur pureté n'est pas définie en termes moraux, mais par rapport à leur rencontre avec Jésus à travers le rite exécuté. »⁵⁴

Les implications spirituelles du lavement des pieds (13 :12-20)

Après que Jésus eut lavé les pieds de ses disciples, il remit son vêtement, retourna à la table et procéda pour leur expliquer la profonde signification du lavement des pieds. Cette explication contenait une réaffirmation de Jésus non seulement comme Maître et Seigneur, mais surtout comme Seigneur et Maître, un commandement aux disciples de laver les pieds des uns les autres et des bénédictions qu'ils recevraient « s'ils font ces choses » dont ils sont maintenant conscients.

Comprenez-vous ce que je vous ai fait? Vous m'appelez Maître et Seigneur; et vous dites bien, car je le suis. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi, le Seigneur et le Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres; car je vous ai donné un exemple, afin que vous fassiez comme je vous ai fait. En vérité, en vérité, je vous le dis, le serviteur n'est pas plus grand que son seigneur, ni l'apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé. Si vous savez ces choses, vous êtes heureux, pourvu que vous les pratiquiez. Ce n'est pas de vous tous que je parle; je connais ceux que j'ai choisis. Mais il faut que l'Écriture s'accomplisse: Celui qui mange avec moi le pain A levé son talon contre moi. Dès à présent je vous le dis, avant que la chose arrive, afin que, lorsqu'elle arrivera, vous croyiez à ce que je suis. En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui reçoit celui que j'aurai envoyé me reçoit, et celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.⁵⁵

Puisque Jésus savait que ses disciples étaient toujours perplexes par son action, il procéda à leur expliquer la différente nature de ce genre de lavement des pieds.

⁵⁴ Matthias Wenk, "The Church as Sanctified Community" dans *Toward a Pentecostal Ecclesiology: The Church and the Fivefold Gospel*, John Christopher Thomas, ed. (Cleveland, TN.: CPT Press, 2010), 131-33.

⁵⁵ La Sainte Bible, Louis Segond

Premièrement, Jésus renversa l'ordre de la manière dont ils l'appelaient, plaçant le Seigneur avant Maître. Il paraît qu'il essayait de mettre l'accent sur son autorité comme le Fils de Dieu à faire ce qu'il avait fait et de commander ce qu'il était sur le point de commander. A travers tout l'évangile selon Jean, nous voyons que Jésus établit son identité comme « Je suis » déterminant sa déité.

Deuxièmement, Jésus leur donne le commandement de « laver les pieds des uns les autres » selon l'exemple qu'il venait de leur démontrer, lui qui était leur Seigneur et Maître. Thomas déclare que « le lavement des pieds est beaucoup plus qu'un exemple. C'est un prototype défini. »⁵⁶ Le prototype a été donné aux disciples, suivi d'un commandement de faire exactement comme Jésus l'avait fait. Le fait que Jésus utilisa le verbe *opheilo* quand il donna le commandement aux disciples de laver les pieds des uns les autres, c'est une indication qu'il était délibéré et emphatique dans son désir pour eux de faire comme il l'avait fait. Le verbe signifie « de devoir quelque chose à quelqu'un » et « d'être sous obligation »⁵⁷ et il est utilisé pour « décrire la nature obligatoire de conduite morale (1 Jean 2:6) et le service chrétien aux autres frères et sœurs. »⁵⁸ Il paraît que l'aspect optionnel de choisir de le faire ou non est exclu.

Troisièmement, Jésus parle de l'égalité qui existe entre les serviteurs et le maître et entre les messagers et celui qui les a envoyés. Ce que Jésus était en train de faire, est d'inverser son rôle et celui des disciples dans une société où les disciples ne prétendraient jamais être plus grands que leur maître.⁵⁹ Keener affirme que « les disciples feraient pour leurs maîtres presque tout ce que ferait un esclave, à l'exception de laver leurs pieds, un acte considéré trop contraignant pour une personne. »⁶⁰ Il n'est donc pas étonnant que les disciples et principalement

⁵⁶ Thomas, *Footwashing in John 13 and the Johannine Community*, 110.

⁵⁷ TDNT Volume 5, 559.

⁵⁸ Thomas, *Footwashing in John 13 and the Johannine Community*, 109.

⁵⁹ Keener, *The Gospel of John*, 911.

⁶⁰ Keener, 911.

Pierre fussent si scandalisés par l'action de Jésus. Il a pris la place d'un esclave pour laver leurs pieds. Puisqu'il était le Seigneur et Maître donnant l'exemple, ils devaient ainsi faire de même.

Jésus leur donna une leçon pratique sur l'humilité et le service.

Quatrièmement, Jésus leur dit: « Si vous savez⁶¹ ces choses, vous êtes heureux, pourvu que vous les pratiquiez⁶² » (v. 17). Jésus était en train de les tenir responsables de leur éthique juive, explicitement: « cette action doit correspondre à la connaissance »⁶³ comme Jacques aussi l'exige: « Mettez en pratique la parole, et ne vous bornez pas à l'écouter, en vous trompant vous-mêmes par de faux raisonnements » (Jacques 1:22). Jésus était-il en train de parler ici seulement de la connaissance des disciples de lui comme étant Seigneur et Maître, ou à propos de leur connaissance du lavement des pieds et de sa pratique? Il paraît que cette déclaration de Jésus renforce ce qu'il a dit avant: « car je vous ai donné un exemple, afin que vous fassiez comme je vous ai fait » (v. 15). S'ils font ce qu'ils savaient déjà, ils seront bénis, une bénédiction donnée en forme d'une béatitude et conditionnée par sa connaissance et son exécution par les disciples. La bénédiction spirituelle qui vient du fait de laver les pieds d'une autre personne est une communion continue avec Jésus, non seulement ici, mais jusqu'à l'éternité.

Conclusion

Comme nous l'avons appris de nos aïeux, leur première motivation pour le lavement des pieds des saints était venue du fait qu'il constituait un enseignement du Nouveau Testament institué par notre Seigneur Jésus-Christ. Comme eux, nous devons nous animer de la volonté de continuer avec l'observation de cette pratique tout en croyant à la promesse de Jésus donnée en

⁶¹ οἶδα, «comprendre le sens de quelque chose, avec la focalisation sur la connaissance qui s'en résulte—'comprendre' » (Louw Nida 32.4).

⁶² ποιέω «une marque d'un agent en relation avec plusieurs événements—faire, réaliser, pratiquer.» (Louw Nida 90.45).

⁶³ Keener, *The Gospel of John*, 912.

forme d'une béatitude selon laquelle: « Si vous savez ces choses, vous êtes heureux, pourvu que vous les pratiquiez. »

Contrairement au monde gréco-romain, le lavement des pieds par les disciples n'était pas un signe d'assujettissement ou de supériorité d'une personne envers l'autre. C'était un signe d'égalité jamais vue dans ce monde auparavant. C'était un signe d'égalité entre des serviteurs et leur maître, un messager et celui qui l'envoie (v. 16). Le lavement des pieds était une cérémonie qui démontrait une mutuelle soumission, produite par l'amour en tant que des égaux dans le Seigneur.

En observant le lavement des pieds, nous devons éviter un esprit légaliste et de critique. Un esprit d'amour, de respect et de soumission personnelle doit prévaloir pendant que nous nous efforçons d'obéir au commandement de Jésus de laver les pieds des uns les autres, en nous rappelant la bénédiction: « Si vous savez ces choses, vous êtes heureux, pourvu que vous les pratiquiez » (v. 17).

Le lavement des pieds pourvoit non seulement une communion avec Christ et les uns avec les autres, mais il constitue un symbole de purification continue du péché, afin que nous puissions porter des fruits et demeurer en lui (Jean 15). Thomas ajoute:

Le lavement des pieds signifie la purification spirituelle des disciples pour une relation continue avec Jésus. Ainsi, le lavement des pieds fonctionne comme une continuation du baptême des disciples dans le sens qu'il signifie une purification continue du péché commis (après le baptême) à travers la vie dans un monde de péché.⁶⁴

Une grande bénédiction du lavement des pieds selon les paroles de Matthias Wenk est qu'il:

⁶⁴ Thomas, Footwashing in John 13, 150.

Crée une communauté de gens qui sont équitablement purs, parce que leur pureté n'est pas définie en termes moraux, mais à travers leur rencontre commune de Jésus à travers le rite exécuté.⁶⁵

Le lavement des pieds doit être un rituel continu. Il n'est pas optionnel et nous devons le pratiquer aussi souvent que possible. En ce qui concerne la pratique continue du lavement des pieds, Frank D. Macchia déclare:

...le fait que Jésus instruit les disciples de laver les pieds des uns les autres, présente le rite comme un rituel continu dans l'église, lequel transmettrait la pleine signification du premier acte de lavement des pieds de Jésus après la crucifixion et la résurrection. Le fait que Pierre ne pouvait avoir aucune part avec Christ sans le lavement de ses pieds (v. 8), révèle que ce rite n'était pas une option dont l'église pourrait s'en passer.⁶⁶

Nos pensées étant déclarées ci-haut, nous procédons avec les recommandations suivantes:

1. Nous réaffirmons la pratique de l'ordination du lavement des pieds comme enseignée et commandée par Jésus-Christ, notre Sauveur et Seigneur.
2. Nous recommandons qu'elle soit observée aussi souvent que possible, que ce soit après la Sainte Cène ou à un moment différent.
3. Nous recommandons qu'elle soit observée dans un esprit d'humilité et d'amour des uns envers les autres.
4. Nous recommandons que cette nouvelle version de la doctrine du lavement des pieds soit enseignée aux membres de l'Église de Dieu de la Prophétie.

Respectueusement et humblement soumis,
Comité de la doctrine biblique et du gouvernement :
Philip A. Pruitt, Président
Elias Rodriguez, Secrétaire
Delroy Hall
Tim Harper
James Kolawole
Sonia Martin
Nelson Joel Torres

⁶⁵ Matthias Wenk, "The Church as Sanctified Community" dans *In Toward a Pentecostal Ecclesiology: The Church and the Fivefold Gospel*, John Christopher, ed. (Cleveland, TN: CPT, 2010), 131-32.

⁶⁶ Frank D. Macchia, "Is Footwashing the Neglected Sacrament? A Theological response to John Christopher Thomas", *Pneuma* 19 (1997), 241